



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-318

Date : 2015-06-03

Spécification

Pantalon bleu de fonction spéciale

Le présent document compte 20 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Modifications

Date	N° de paragr.	Modifications
2007-11-14		Spécification originale
2009-08-06	Page 5, paragr. 4.1.3.2	Modification du fil pour boutonnères et brides d'arrêt.
2012-11-14	Paragr. 4.1.3.1 et 4.1.3.2	Mise à jour des exigences relatives au fil conformément aux recommandations de l'industrie et ajout de l'exigence relative au certificat de conformité.
2013-01-22	Paragr. 4.1.7 Paragr. 4.1.9	Modification de l'exigence de validation du certificat de conformité. Augmentation de la longueur de la fermeture à glissière de ½ po et ajout d'un certificat de conformité.
2015-06-03		Modification du format de la spécification.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
Programmes Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

PANTALON BLEU DE FONCTION SPÉCIALE

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du pantalon bleu de fonction spéciale. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
 - i. 6925 – Trousers, Special Duty, Blue/Pantalon bleu de fonction spéciale
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le pantalon bleu de fonction spéciale de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/CGSB 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 ISO 4915:1991, Textiles – Types de points
- 2.4 ISO 4916:1991, Textiles – Types de coutures
- 2.5 CAN/CGSB 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.6 GRC, G.S.1045-284, Tissu à armure sergé de polyester et coton
- 2.7 CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles

3. **Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le pantalon doit être un pantalon en polyester et coton, de couleur bleu marine. Il doit comporter des poches avant, des poches arrière, des poches à soufflet aux cuisses et une braguette à fermeture à glissière. Les poches arrière et les poches à soufflet doivent comporter des rabats se fermant à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles. Le pantalon doit être conçu conformément au patron et aux dessins qui font partie de la présente spécification.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu doit être à armure sergé en polyester et coton, de couleur bleu marine, et il doit satisfaire aux exigences de la spécification G.S. 1045-284 de la GRC. Il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Triplure thermocollante** – La triplure doit être un tissé thermocollant, avoir une masse surfacique de $85 \text{ g/m}^2 \pm 10 \text{ g/m}^2$, et être conforme à l'échantillon visuel.
- 4.1.3 **Fil** – Le fil doit être à âme en polyester et guipé de polyester, 40 tex, conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93.
- 4.1.4 **Boutons** – Les boutons doivent avoir quatre trous, 19 mm de diamètre et être faits de nylon. Ils doivent être de couleur noire ou bleu marine foncée, assortie au tissu de base.
- 4.1.5 **Ruban autoagrippant à crochets et à boucles** – Le ruban doit être de couleur noire et mesurer 2 cm de largeur. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po^2 minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum, lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM 5169, Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch

fasteners, et la norme ASTM 5170, Standard test method for peel strength [« T » method] of hook and loop touch fasteners.

- 4.1.6 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée, en laiton, avec dents en Y avec une chaîne de 4.5 mm de largeur. Elle doit comporter une réunion et au moins un arrêt supérieur. L'arrêt supérieur doit être visible et posé sous la ceinture montée. Elle doit aussi comporter un curseur à blocage semi-automatique avec un ergot bloquant en acier inoxydable et une tirette en laiton. Le ruban doit être fait de fil de polyester et être de couleur noire. La fermeture YKK YGC-459 ½ respecte cette exigence.

Stature	Longueur de la fermeture à glissière
Court	6 ½ po
Régulier	7 po
Grand	7 ½ po

- 4.2 **Tailles et dimensions** – Le pantalon bleu de fonction spéciale conforme à la présente spécification doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences du patron décrites à l'annexe A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

- 4.3.1 **Coupe et assemblage** – Les composants du pantalon doivent être taillés dans le sens indiqué sur les pièces du patron et dans du tissu provenant du même bain de teinture.

- 4.3.2 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être réalisées à l'aide du fil exigé et comporter au moins 3 et au plus 4 points par centimètre, sauf la piqûre du pli devant qui doit comporter 4 points par centimètre. Les piqûres doivent toutes être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué, sauf la couture du fond qui doit être exécutée au point de chaînette noué. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les coutures latérales doivent être cousues, surfilées et surpiquées deux fois selon le

type de surfilage n° 6.01.01 (finition des bords) et le type de couture n° 2.02.04 de la norme ISO 4916:1991. Les coutures d'entrejambe doivent être cousues et surfilées seulement.

- 4.3.3 **Ceinture montée** – La ceinture montée doit comporter quatre petits passants de 1 cm de largeur, faufilés et pris dans la piqûre servant à assembler le pantalon et la parementure de la taille. L'extrémité inférieure des passants doit être fixée à l'aide d'une bride d'arrêt exécutée sur la deuxième rangée de surpiqûres utilisées pour la confection de la taille et de la parementure, selon le paragr. 4.3.4 et le dessin n° 2, et à travers toutes les épaisseurs de tissu, y compris la parementure de la taille. La ceinture doit aussi comporter cinq gros passants dont les dimensions sont conformes au patron et aux dessins. Chaque gros passant doit comporter des pièces de ruban autoagrippant à crochets et à boucles conformes au paragr. 4.1.5 mesurant 6 cm sur 2 cm (partie crochets) et 8 cm sur 2 cm (partie boucles). Les gros passants doivent être placés en position ouverte sur la ceinture montée puis surpiqués et fixés par une bride d'arrêt au haut et au bas, conformément au dessin n° 1 et à l'échantillon visuel. Une fois les passants fixés, ils doivent former une boucle soulevée au centre mesurant 7.5 cm. La distance entre les surpiqûres et les brides d'arrêt au haut et au bas doit être de 6 à 6.5 cm, conformément au patron et au dessin n° 1.
- 4.3.4 **Parementure de la taille** – La parementure doit mesurer 5.5 cm \pm 1 cm de largeur et doit être confectionnée en tissu conforme au paragr. 4.1.1 et comporter une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2. Une fois assemblée, la parementure de la taille doit être surpiquée, au haut, à 3 mm du bord. Une deuxième rangée de surpiqûres doit être exécutée parallèlement à 5 cm de la première rangée, conformément au dessin n° 2 et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5 **Poches et rabats**
- 4.3.5.1 **Rabats** – Les pièces des rabats de poches doivent être confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Le morceau de ruban autoagrippant à boucles doit être fixé sur l'épaisseur intérieure du rabat, et le morceau de ruban autoagrippant à crochets correspondant doit être fixé en dessous du passepoil. Le rabat doit comporter une bride d'arrêt à chaque extrémité pour consolider l'ouverture. Les rabats finis doivent être conformes en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5.2 **Poches avant** – Les deux poches avant doivent être confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Elles doivent comporter des ouvertures en biais conformément au patron, et être renforcées de ruban en sergé ou d'un morceau de

tissu posé sur le droit fil, pour stabiliser l'ouverture de la poche. Les sacs de poche doivent être confectionnés en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1, et les bords non finis doivent tous être cousus et repliés. Les deux extrémités des ouvertures de poches doivent comporter une bride d'arrêt, conformément aux dessins, et la partie qui entre dans la ceinture montée doit être cousue. Les poches avant finies doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et à l'échantillon visuel.

- 4.3.5.3 **Poches arrière** – L'ouverture des poches arrière doit être bordée d'un passepoil simple de 15.5 cm de longueur et comporter un rabat fixé au-dessus du passepoil, et doivent se fermer à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles. Le passepoil doit comporter la triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2. Les sacs de poche doivent être confectionnés en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1, et les bords non finis doivent tous être cousus et repliés. Les deux extrémités des ouvertures de poches et des rabats doivent comporter une bride d'arrêt, conformément aux dessins. Les poches arrière finies doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5.4 **Poches à soufflet** – Les poches à soufflet aux cuisses doivent être confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et être façonnées et dimensionnées conformément au patron. Elles doivent comporter des rabats se fermant à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles, conformément au patron et aux dessins, et des brides d'arrêt, conformément aux dessins. Les bords non finis des poches doivent tous être surfilés. Les poches doivent être placées de façon que le soufflet soit orienté vers l'arrière du pantalon, conformément au dessin n° 3.
- 4.3.6 **Braguette** – La braguette doit être confectionnée en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et comporter la triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2. Elle doit être dotée d'une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.6, et de trois boutons à quatre trous conformes au paragr. 4.1.4. Deux boutons doivent être placés sur la braguette, avec les boutonnières correspondantes sur la sous-patte de braguette, et un bouton doit être placé sur la ceinture montée, vis-à-vis la braguette, avec la boutonnière correspondante sur la sous-patte de braguette. L'extrémité de la sous-patte de braguette qui se prolonge sous la partie inférieure de la braguette doit être fixée à cette dernière. Des précautions doivent être prises pour ne pas coincer le tissu de base pendant cette opération. La braguette doit être conforme en tous points au patron, au dessin n° 2 et à l'échantillon visuel.
- 4.3.7 **Couture du fond** – La couture du fond doit être exécutée au point de chaînette noué de type 401 et être finie de sorte que des retouches puissent être effectuées à

la ceinture montée sans avoir à ouvrir cette dernière. La réserve de couture doit être de 2 cm minimum à la fourche et doit s'élargir graduellement jusqu'à 4 cm de chaque côté, au niveau de la ceinture montée, après avoir été cousue et repliée. Les bords non finis doivent être surfilés. La couture du fond finie doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.8 **Jambe** – Chaque panneau de devant doit être piqué à 1.6 mm du bord, du cran à l'ourlet au cran à la taille, de façon à former un pli permanent. La piqûre doit comporter 4 points par centimètre.
- 4.3.9 **Ourlet** – Le bas des jambes doit être surfilé et laissé non fini. La jambe finie doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.10 **Boutonnères** – Les boutonnères doivent être du type à œillet renforcé, à extrémités en pointe ou à bride d'arrêt, et doivent comporter au moins 28 points par pouce ou 11.2 points par centimètre. Les boutonnères peuvent être « coupées avant » ou « coupées après » piquage et elles doivent accepter un bouton conforme au paragr. 4.1.4. Lorsque les boutonnères sont « coupées après », la coupe doit être nette, proche des piqûres et présenter le même aspect que les boutonnères « coupées avant ».
- 4.3.11 **Brides d'arrêt** – Les brides d'arrêt doivent avoir une longueur de 13 mm et comporter 18 points de recouvrement minimum par bride.
- 4.3.12 **Pressage et façonnage** – Le pantalon doit être pressé et façonné conformément aux bonnes pratiques commerciales afin qu'il soit conforme à la forme et au style de l'échantillon visuel.
- 4.3.13 **Étiquette de marquage, d'identification et d'instructions de nettoyage** – Chaque pantalon doit comporter deux étiquettes cousues séparément sur le sac de la poche arrière droite. L'information figurant sur l'étiquette doit être celle indiquée ci-dessous et avoir une taille de police d'au moins 8. Le texte doit être inscrit au moyen d'encres permanentes de couleur contrastante et résister à au moins 50 lavages sans présenter aucune dégradation. L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français.
1. Nom de l'article, en anglais, conformément au paragr. 1.1.
 2. Nom de l'article, en français, conformément au paragr. 1.1.
 3. Numéro d'article de la GRC – numéro de référence des documents contractuels (p. ex. 6925 635).

4. Taille de l'article, indiqué conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels anglais et français (p. ex. 34 T/L).
5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2001/11).
6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
7. Instructions d'entretien, comme il est indiqué ci-après.

1
2
3
4
5
6
7

Machine wash - cool (30 °C)/Laver à la machine - à l'eau froide (30 °C).
Do Not use fabric softener or chlorine bleach/**Ne pas** utiliser d'agent adoucissant ni d'agent de blanchiment.
Tumble dry- low (**Do Not** use dryer sheets)/Séchage par culbutage – à basse température (**Ne pas** utiliser d'assouplissant en feuilles).
Steam iron – medium/Repasser à la vapeur – à température moyenne.
Do not dry clean/Ne pas nettoyer à sec.

Étiquette d'identification (cousue seulement) : comme il est illustré ci-dessous.

Name/Nom :

Remarque : L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué.

5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 **Responsabilités relatives aux inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales approuvées par le Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la Gendarmerie royale du Canada se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures**

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 5)

- 6.1 **Tour de taille** – Lorsque la taille est fermée, distance mesurée le long du bord supérieur de l'ouverture de la taille. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir le tour de taille total (A).
- 6.2 **Circonférence au siège** – Lorsque le pantalon repose à plat, la braguette faisant face vers le haut, mesure de la largeur du siège, d'un côté à l'autre, de niveau avec le bord inférieur du rabat de la poche avant. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale (B).
- 6.3 **Longueur de la couture d'entrejambe** – Longueur correspondant à la distance mesurée de la fourche à l'ourlet non fini (C).
- 6.4 **Longueur de la couture extérieure** – Longueur correspondant à la distance mesurée au haut, à la taille, jusqu'à l'ourlet non fini (D).
- 6.5 **Enfourchure du devant** – Distance mesurée du bord supérieur de la taille, sur le devant, au niveau de la braguette, le long de la couture de la fourche, jusqu'à l'intersection de la couture d'entrejambe (E).
- 6.6 **Enfourchure du dos** – Distance mesurée du bord supérieur de la taille, au dos, au niveau de la couture du fond, le long de la couture de la fourche jusqu'à l'intersection de la couture d'entrejambe (F).
- 6.7 **Circonférence au bas** – Lorsque le pantalon repose à plat, distance mesurée sur la largeur du bas de jambe. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale (G).

ANNEXE A
Identificateur de modèle réglementaire

Patron n° : G.S. 1045-318
 Titre : Pantalon bleu de fonction spéciale

Patrons de papier – Les patrons de papier sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC, Ottawa (Ontario), sous le numéro G.S. 1045-318. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’adjudication. L’ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du marché.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les repères de coupe et les gabarits de mise en place. Les repères de coupe indiquent le bord du gabarit de mise en place. Les entrepreneurs peuvent apporter les changements requis en fonction de leur procédé de fabrication. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas être modifiés. **Le rétrécissement et l’extensibilité des tissus peuvent varier; il incombe donc au fabricant de prévoir des réserves afin de respecter le tableau des mesures compris dans la présente spécification.**

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

<u>Légende :</u>	
Tissu de base	= Paragr. 4.1.1
Triplure thermocollante	= Paragr. 4.1.2
1 simple	= Couper 1 pièce
1 paire	= Couper 2 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut

Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 22	Dos	1 paire	Tissu de base
2 de 22	Devant	1 paire	Tissu de base
3 de 22	Parementure de la taille – devant droit	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
4 de 22	Parementure de la taille – dos droit	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante

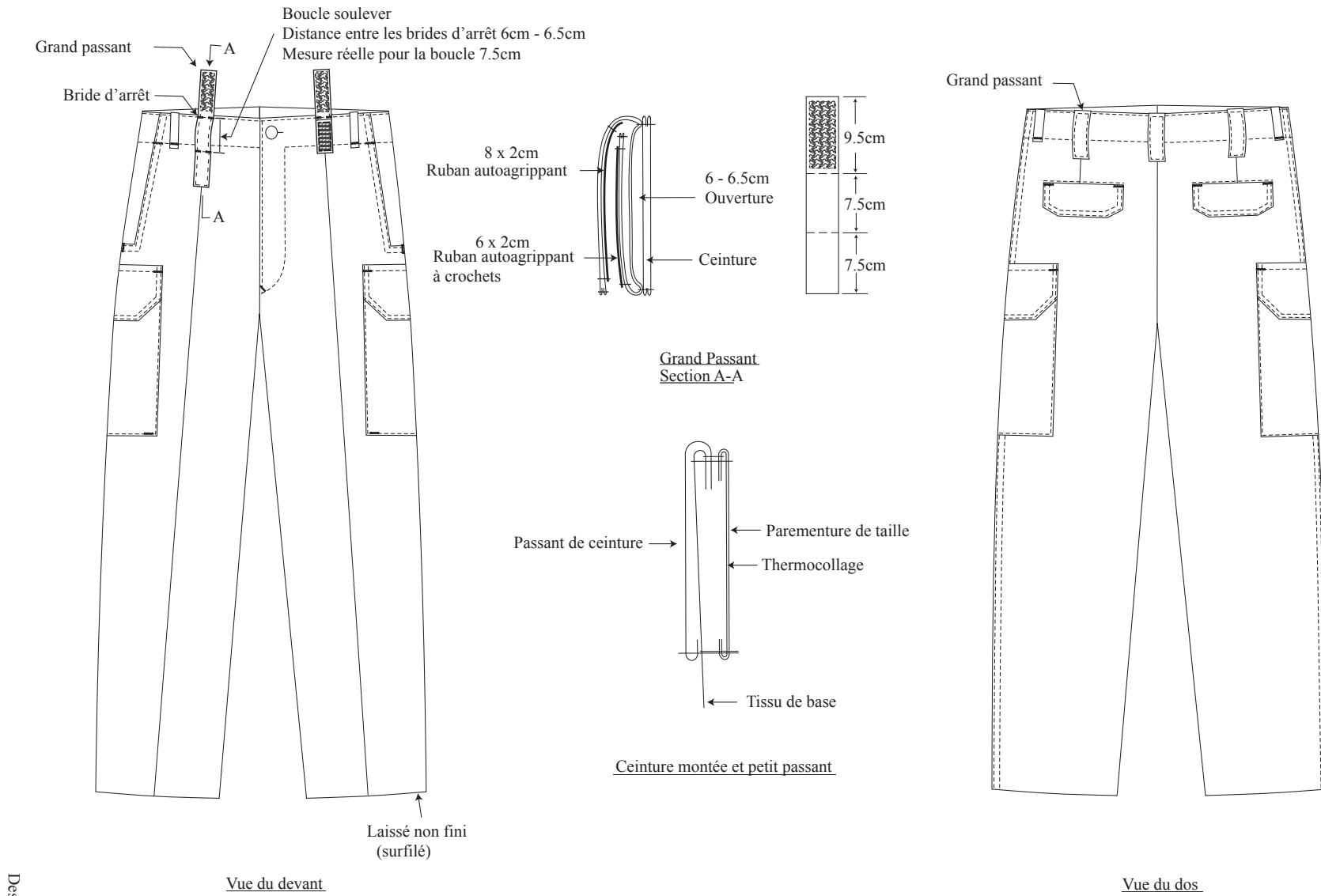
Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
5 de 22	Parementure de la taille – devant gauche	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
6 de 22	Parementure de la taille – dos gauche	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
7 de 22	Braguette – A	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
8 de 22	Braguette – B	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
9 de 22	Sous-patte de braguette – A	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
10 de 22	Sous-patte de braguette – B	1 simple	Tissu de base (EVH) Triplure thermocollante
11 de 22	Sous-patte de braguette – C	1 simple	Tissu de base (EVH)
12 de 22	Passants de ceinture – gros	5 simples	Tissu de base (EVH)
13 de 22	Passants de ceinture – petits	1 simple	Tissu de base (EVH)
14 de 22	Poche à soufflet	1 paire	Tissu de base
15 de 22	Poche à soufflet – intérieur	1 paire	Tissu de base
16 de 22	Rabat de poche – poche à soufflet A	1 paire	Tissu de base
17 de 22	Rabat de poche – poche à soufflet B	1 paire	Tissu de base
18 de 22	Poche arrière passepoilée	1 paire	Tissu de base Triplure thermocollante
19 de 22	Sac de poche – poche arrière passepoilée	1 paire	Tissu de base
20 de 22	Rabat de poche – poche arrière passepoilée A	1 paire	Tissu de base
21 de 22	Rabat de poche – poche arrière passepoilée B	1 paire	Tissu de base
22 de 22	Sac de poche – poche avant	1 paire	Tissu de base

TABLEAU DES MESURES – Pantalon bleu de fonction spéciale

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT						
Stature	Taille (pouces)	Tour de taille	Circonférence au siège	Couture d'entrejambe	Couture extérieure (du haut de la ceinture montée à l'ourlet)	Enfourchure du devant	Enfourchure du dos	Circonférence au bas
COURT	30 C	77.5	99	88.25	115.5	30	41	52
	32 C	82.5	104	88.25	116	30	41	52
	34 C	87.5	109	88.5	116.5	30	41	52
	36 C	92.5	114	88.5	117	30.25	41.25	52
	38 C	97.5	119	88.5	117.5	30.25	41.5	52
	40 C	102.5	124	88.75	118	30.5	41.5	52
	42 C	107.5	129	88.75	118.5	30.5	41.75	52
	44 C	112.5	134	88.75	119	30.5	41.75	52
RÉGULIER	30 R	77.5	99	93.25	122.5	32	42.25	52
	32 R	82.5	104	93.25	123	32	42.25	52
	34 R	87.5	109	93.5	123.5	32	42.5	52
	36 R	92.5	114	93.5	124	32.25	42.5	52
	38 R	97.5	119	93.5	124.5	32.25	42.75	52
	40 R	102.5	124	93.75	125	32.5	43	52
	42 R	107.5	129	93.75	125.5	32.5	43	52
	44 R	112.5	134	93.75	126	32.5	43.25	52
LONG	30 L	77.5	99	98.25	129.5	34	43.5	52
	32 L	82.5	104	98.25	130	34	43.5	52
	34 L	87.5	109	98.5	130.5	34	43.75	52
	36 L	92.5	114	98.5	131	34.25	44	52
	38 L	97.5	119	98.5	131.5	34.25	44	52
	40 L	102.5	124	98.75	132	34.25	44.25	52
	42 L	107.5	129	98.75	132.5	34.5	44.5	52
	44 L	112.5	134	98.75	133	34.5	44.75	52
TOLÉRANCES ±		1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1 cm	1 cm
EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES		A	B	C	D	E	F	G

Remarque : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

Dessin 1



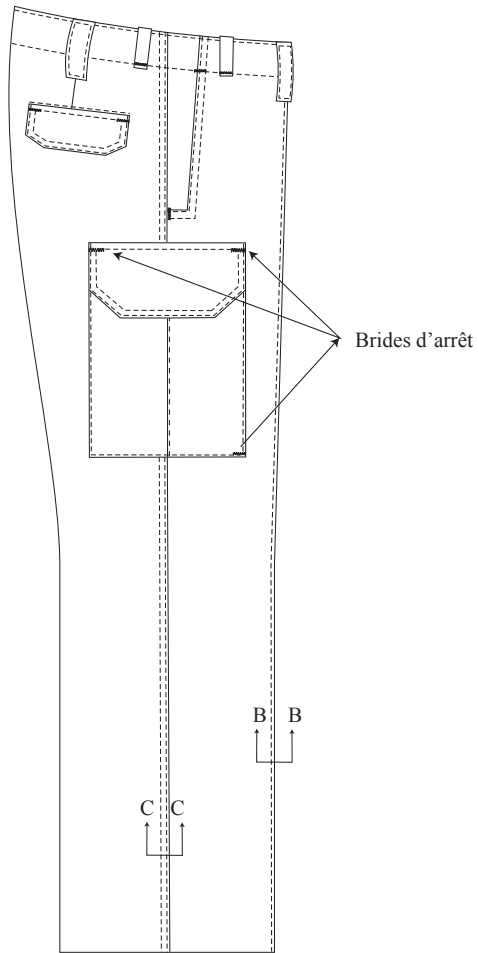
Dessin 1

Toutes les mesures sont en centimètres
Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.
NON À L'ÉCHELLE

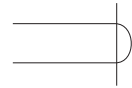
Pantalon bleu de fonction spéciale

G.S.1045-318

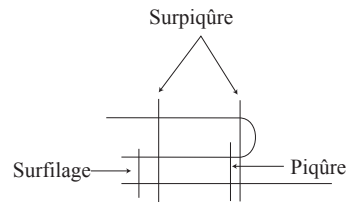
Dessin 2



Vue du côté

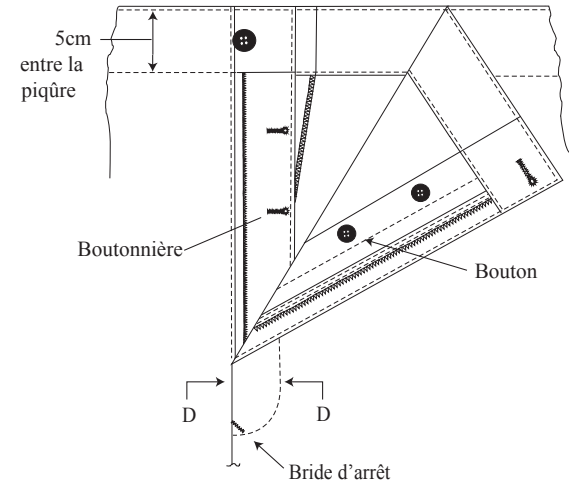


Section B-B
Pli permanent piqué

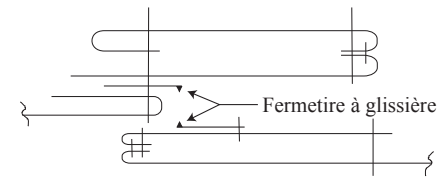


Nota: Piqûre et surfilage peuvent être en dessous la surpiqûre

Section C-C
Assemblage à l'endroit de la couture des côtés



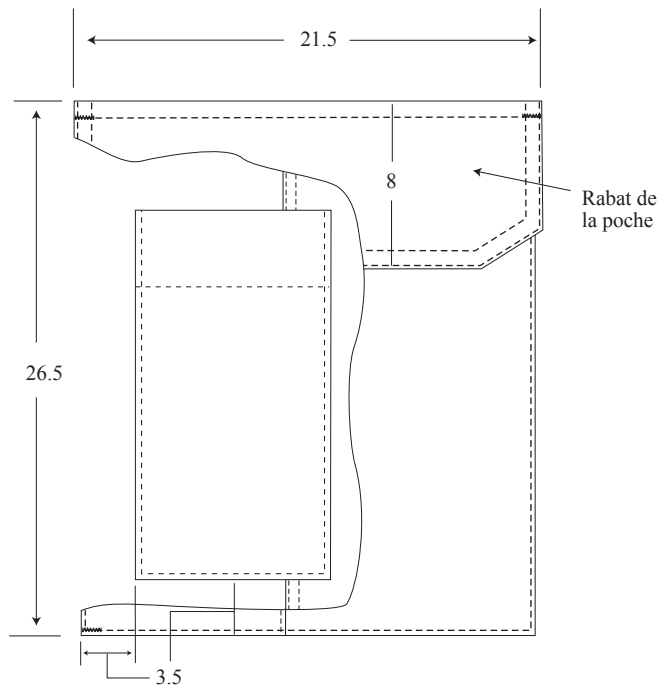
Détail de la braguette



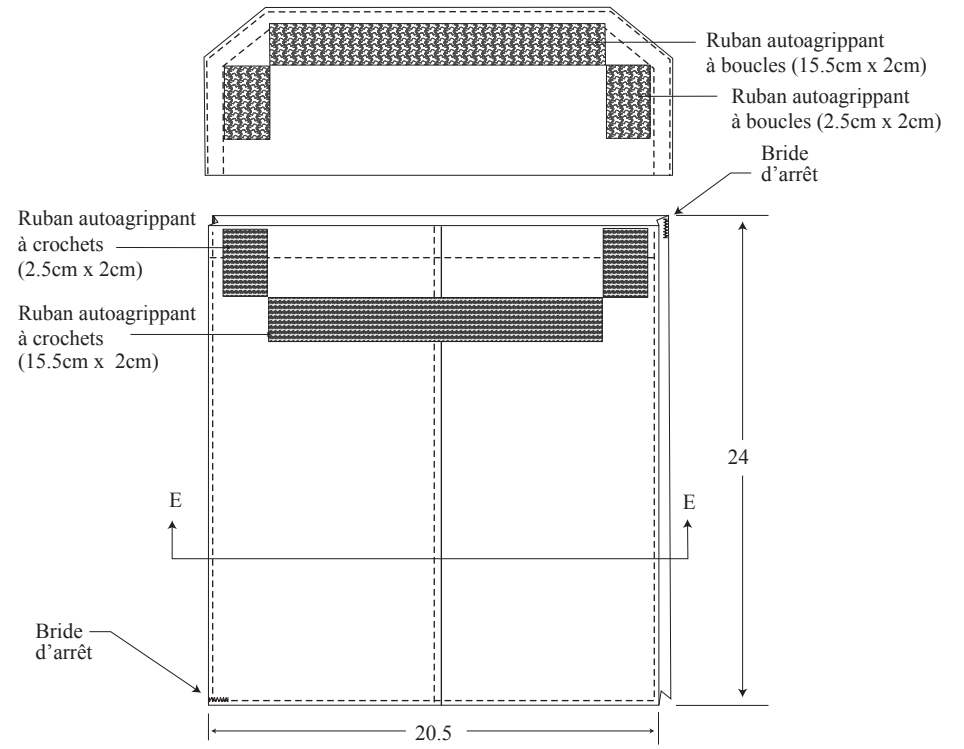
Section D-D
Braguette

Dessin 2

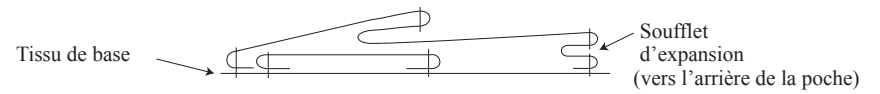
Toutes les mesures sont en centimètres
Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.
NON À L'ÉCHELLE



Détail de la poche gauche cuissarde



Vue de la poche gauche cuissarde, le rabat relevé

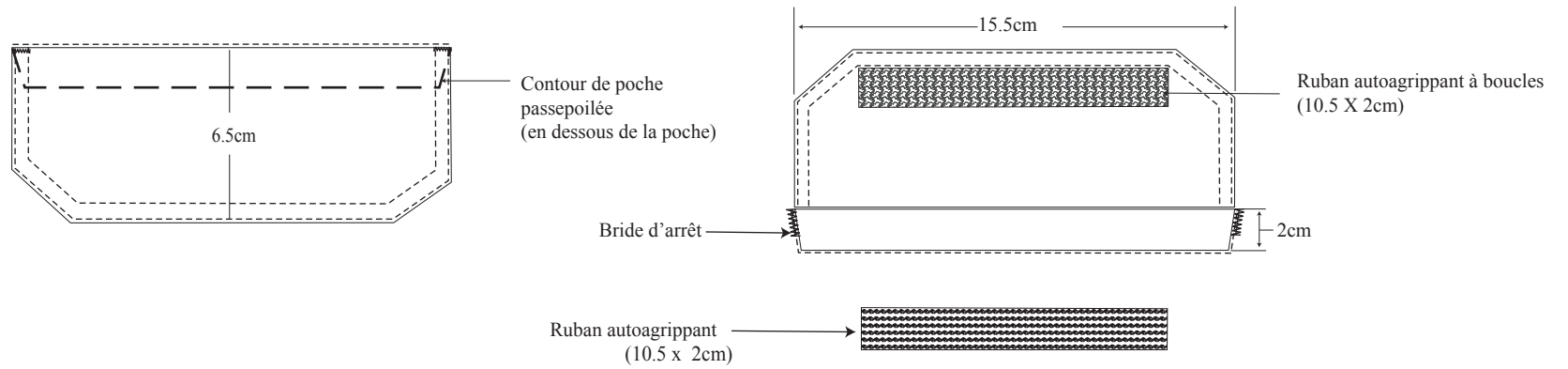


Section E-E
Poche gauche et jambe de pantalon

Dessin 3

Toutes les mesures sont en centimètres
Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.
NON À L'ÉCHELLE

Dessin 4



Rabat de poche du dos

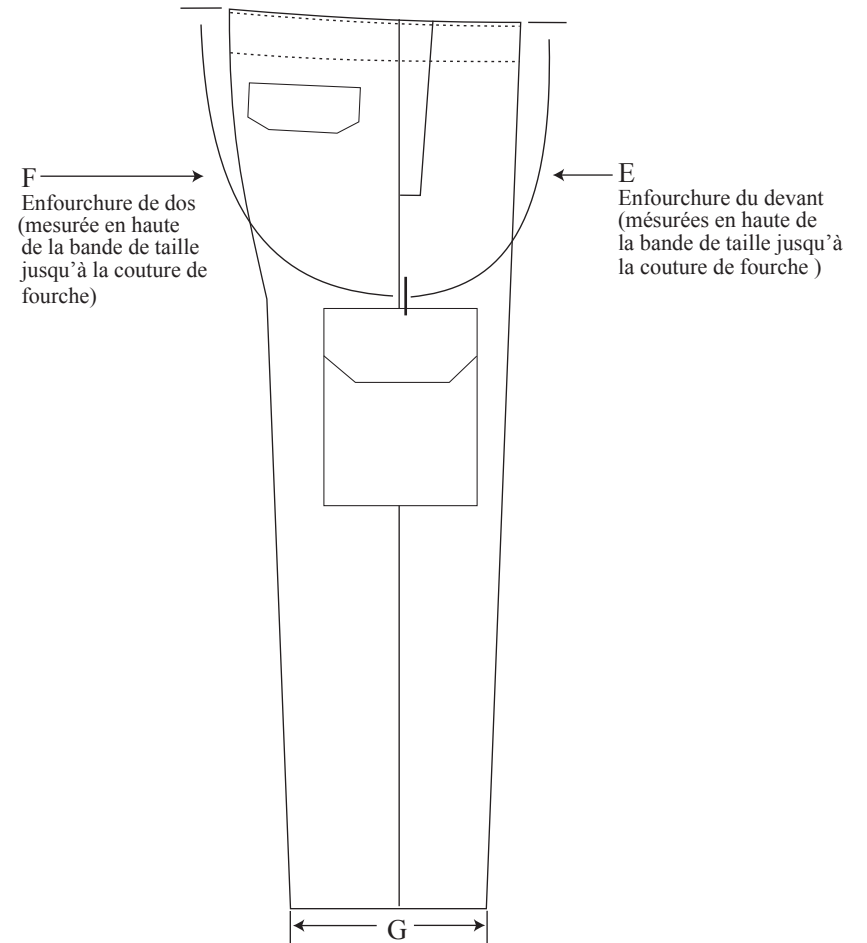
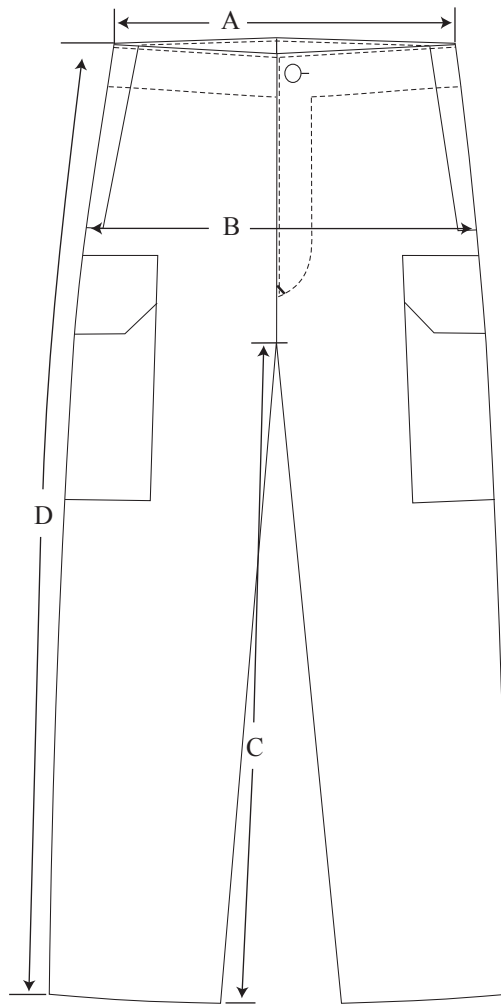
Poche arrière avec rabat ouvert

Dessin 4

Toutes les mesures sont en centimètres
Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.
NON À L'ÉCHELLE

Tableau des endroits de prise de mensurations

Dessin 5



Dessin 5

Toutes les mesures sont en centimètres
Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.
NON À L'ÉCHELLE